

Déchets : tri sélectif et apport volontaire au 1er juillet

Société



Un public nombreux venu écouter les nouvelles consignes./ Photo DDM

Le traitement d'une tonne de déchets coûte de plus en plus cher. Dans les quatre ans à venir, les tarifs devraient encore exploser : la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) en sera la principale cause. Pour atténuer ce coût exorbitant, élus et techniciens du Smictom ont cherché et trouvé des solutions : baisser les tonnages d'ordures ménagères et d'encombrants, rationaliser les kilométrages de collecte. Au 1er janvier 2019, plusieurs communes du syndicat seront à ce régime.

Pour tester l'efficacité de ce nouveau dispositif et réajuster si besoin, six communes vont appliquer ce nouveau système, dès le 1er juillet : Labastide-d'Anjou, Mas-Saintes-Puelles, Ricaud, Airoux, Souilhanel et Montferrand.

Jeudi, Alain Carles, président du Smictom, et Hélène Roques, responsable administrative et technique, à la demande de M. le maire, sont venus exposer les grandes lignes : dix points d'apport volontaire sur la commune, accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, permettront aux usagers de déposer tous leurs déchets sur le même site. Tous les plastiques seront récupérés dans la caissette jaune (qui va devenir un sac plus pratique) pour être recyclés et avoir une deuxième vie : boîtes, emballages, sachets, films, etc. Il ne restera que très peu de déchets dans le sac noir. Un exposé clair, des échanges constructifs, ont permis à la centaine de participants de se faire une idée sur ces nouvelles directives. Bien sûr, les services du Smictom et municipaux restent à disposition pour tout renseignement et pour que ces nouvelles consignes soient assimilées.

La planète en a bien besoin, soyons tous responsables.